

4 décembre 2002

02.381

Question Marianne Ebel

Délai de carence

Le Conseil d'Etat propose de réintroduire un délai de carence en cas de postes vacants.

Peut-il nous dire:

- quelle économie il escompte faire avec l'introduction du délai de carence de trois mois;
- dans quels secteurs il pense pouvoir faire concrètement appliquer cette mesure;
- estimerait-il normal que des heures supplémentaires puissent être exigées du personnel pour que le délai de carence puisse être appliqué en cas de départ;
 - si oui, dans quelle proportion (par rapport au temps de travail normal) et comment ces heures supplémentaires seront-elles payées;
 - si non, les employé-e-s seront-ils ou elles en droit de refuser de faire des heures supplémentaires consécutives à l'application de ce délai de carence; le Conseil d'Etat se porte-t-il garant de ce droit;
- comment prend-il en considération l'argument du stress accru, de la fatigue accumulée, de la démotivation, voire des risques de maladies consécutives à cette mesure?

Nous souhaitons que chaque département s'exprime à ce sujet.